



CA_DEL240625_2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

Convocation : 21/06/2024

Affichage liste délibérations : 28/06/2024

Membres : 16 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 11 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18h30, au Tiers-Lieu de Santé,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Monsieur Damien PELLAT a donné procuration à Madame Françoise BATUT

Madame Michelle SERVETON a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES COLIS DE FIN D'ANNÉE 2024 ET RENOUELEMENT DES SPECTACLES EN EHPAD

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le C.C.A.S, dans le cadre des festivités de fin d'année, offre un colis gastronomique aux seniors vivant à domicile et un spectacle pour ceux vivant en EHPAD.

En 2024, l'attribution du colis de fin d'année est exclusivement réservée aux seniors domiciliés à Givors et âgés de 68 ans et plus (date d'anniversaire au cours de l'année civile), vivant à domicile.

L'association des commerçants de Givors offrira en compléments, un carnet de chèques promotionnels.

Les inscriptions auront lieu du mardi 08 octobre au vendredi 25 octobre 2024.



Les personnes vivant à domicile ou leurs ayants droits devront se rendre dans l'un des 5 quartiers de Givors :

- Maison des projets (pour les habitants des Vernes).
- Maison du Fleuve Rhône (pour les habitants du Centre-Ville et de la Freydière).
- Gymnase J.Curie (pour les habitants des Plaines et plateau de Montrond).
- Salle Brassens (pour les habitants de Bans).
- Le Moulin Madiba (pour les habitants de Canal).

Comme cela avait été initié en 2023, il est proposé que le C.C.A.S offre un spectacle de fin d'année dans chacun des EHPAD de Givors (Saint Vincent et Montgelas).

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les conditions d'attribution du colis de fin d'année pour les seniors vivant à domicile et de renouveler une offre de spectacle pour les résidents des EHPAD.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

14 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** les modalités et les conditions d'attribution des colis de fin d'année 2024 ;
- **D'APPROUVER** le renouvellement d'une offre de spectacle dans les deux EHPAD situés à Givors ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président ou son représentant à signer tout acte afférent ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.